



2024

# INTERNAT EN CLINIQUE BOVINE

Intégrez une formation clinique  
généraliste de haut niveau

# CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE BOVINE DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES FRANÇAISES

Les 4 Ecoles nationales vétérinaires de France proposent une formation d'internat en clinique bovine sur une année scolaire 2024-2025 débutant le 2 septembre 2024.

## Objectifs de la formation

Le programme de formation vise à former des **professionnels de la santé en élevage bovin**, avec un niveau approfondi de connaissances et de compétences opérationnelles en médecine individuelle et chirurgie, ainsi qu'en médecine de population (incluant les aspects de production et de qualité des produits).

Ce programme prépare également à la **poursuite d'un parcours de spécialisation** (résidanat de l'ECBHM -*European College of Bovine Health Management*-).

## Pré-requis

Peuvent postuler à l'internat :

- Les titulaires du diplôme d'état français de docteur-vétérinaire
- Les étudiants des écoles nationales vétérinaires françaises inscrits en année d'approfondissement. Leur inscription définitive est conditionnée à la soutenance de la thèse avant le 31 octobre de l'année d'inscription
- Les étudiants étrangers inscrits en dernière année de cursus vétérinaire
- Les titulaires d'un diplôme vétérinaire étranger jugé équivalent par le jury ; dans ce cas, un stage clinique en France (dans une ENV ou dans une clinique vétérinaire rurale) est fortement conseillé avant de postuler

## Conditions d'admission

Le dossier de candidature est constitué par :

1. Un curriculum vitae
2. Une lettre de motivation
3. Les résultats scolaires obtenus pendant les études vétérinaires
4. Les choix de l'école demandée pour la formation d'internat, ou des écoles par ordre de préférence
5. La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
6. La photocopie du titre (diplôme de docteur-vétérinaire) donnant accès au concours d'admission, ou un formulaire de situation d'avancement du travail de thèse
7. Deux lettres de recommandation
8. Pour les étudiants non diplômés d'une Ecole Vétérinaire francophone, un document attestant du niveau de français (niveau B2 minimum)

## DATES À RETENIR

Date limite de dépôt du dossier : **14 avril 2024**

Date d'admissibilité : **06 mai 2024**

Date des entretiens oraux d'admission : **27 mai 2024**

## Pour plus d'informations

### Coordinateurs des formations d'internat

**Alfort** : Bérangère Ravary-Plumioën  
berangere.ravary@vet-alfort.fr

**Lyon** : Marie-Anne Arcangioli  
marie-anne.arcangioli@vetagro-sup.fr

**Nantes** : Raphaël Guatteo  
raphael.guatteo@oniris-nantes.fr

**Toulouse** : François Schelcher & Patricia Coquisart  
f.schelcher@envt.fr / p.coquisart@envt.fr

Le dossier complet de candidature doit être déposé auprès du coordinateur (infra) de l'école souhaitée prioritairement, au plus tard le **14 avril 2024 à minuit** par voie électronique.

L'admission est conditionnée par le succès à l'épreuve d'admissibilité sur titres et dossier, suivie d'un entretien le **27 mai 2024, sur le site de l'ENV de Maisons Alfort** ou en distanciel, selon information et accord préalable du candidat, précisés lors de l'admissibilité.

Le jury d'admission comprend 4 enseignants-chercheurs ou personnels chargés d'enseignement, représentant chaque ENV française et une personnalité qualifiée en élevage et santé des bovins.

La destination souhaitée par les candidats sera respectée dans la mesure du nombre de places offertes dans chaque établissement (4 par école vétérinaire, soit 16 au total).